

Le Président du Centre de Gestion

Mesdames, Messieurs les Maires

Mesdames, Messieurs les Présidents des établissements publics communaux et intercommunaux

La Rochelle, le 23 novembre 2011

Réf. : GV/KC/SG
Affaire suivie par Karine COTILLEAU
☎ 05.46.27.47 11
et Sandrine GUIGNARD
☎ 05.46.27.47.19
Courriel : compta@cdg17.fr

Objet :
Recouvrement des cotisations obligatoires
Mise en service de l'extranet NET-COTISATION

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le but de simplifier et de moderniser les procédures administratives de déclaration et de paiement des cotisations destinées au Centre de gestion, nous vous informons de l'ouverture d'un service de télédéclaration Web à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ce service de télédéclaration est désormais accessible à partir de l'espace Extranet du site du Centre de gestion (cdg17.fr) sous l'intitulé « Net-Cotisation CDG ». Son accès est protégé par un identifiant et un mot de passe dont vous trouverez les coordonnées ci-après :

IDENTIFIANT :	«Identifiant»
MOT DE PASSE :	«Mot_de_passe»

Bien que l'utilisation d'un module de télédéclaration ait été souhaitée intuitive, nous vous invitons à consulter la documentation (disponible et téléchargeable à partir de la page d'accueil) dès la première connexion.

Vous ne saisissez que les bases de cotisations. Le calcul des montants correspondant sera automatiquement effectué par le logiciel et la cotisation obligatoire à payer sera établie.

Dès la validation du formulaire par vos soins, un certificat de télédéclaration sera téléchargeable au format PDF.

Ce document constituera la pièce justificative (en un seul exemplaire) du mandat de paiement qui sera adressé à votre trésorier. Pour permettre à notre comptable, en l'occurrence le Payeur départemental, d'identifier et d'imputer votre versement mensuel, trimestriel ou annuel, il est indispensable de faire figurer sur le mandat le numéro du bordereau et du titre annuel établi et émis en début d'année par le Centre de gestion ainsi que les références de la télédéclaration : Identifiant-année (exemple : AN0001-2011).

.../...

Par ailleurs, il convient d'établir un seul mandat par déclaration. Si cette recommandation vous pose des difficultés de mise en œuvre, il est nécessaire d'en avertir le Centre de gestion qui prendra alors en considération votre contrainte.

Cette démarche de dématérialisation s'inscrit aussi dans la volonté d'éviter les multiples saisies effectuées par les différents organismes, permettant l'obtention d'informations comptables ou statistiques dans de meilleures conditions.

Le Centre de gestion se tient à votre disposition pour tout renseignement ou précisions complémentaires.

Pour cela, n'hésitez pas à contacter le service comptabilité (Mme COTILLEAU au 05.46.27.47.11 ou Mme GUIGNARD au 05.46.27.47.19) quant à vos questions liées à :

- *l'accès du module de télédéclaration,*
- *l'assistance à l'utilisation des fonctionnalités du module,*
- *les anomalies sur les déclarations antérieures ou sur les coordonnées de la collectivité,*
- *le mandatement de vos déclarations,*
- *l'adhésion d'une nouvelle collectivité,*
- *le suivi et la gestion des cotisations.*

Nous espérons que ce module vous apportera une réelle simplification dans les procédures administratives de déclaration et de paiement des cotisations destinées au Centre de gestion.

*Je vous prie de croire, **Madame, Monsieur le Maire**, en l'assurance de mes meilleures salutations.*

Le Président,



Martial de VILLELUME